



Le 14 avril 2014/CC/PR

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ  
DU 26 MARS 2014

---

Corps professoral

MM. P.-Y. Greber, T. Tanquerel.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

MM. S. Gil Hernandez, A. Vallélian, Mmes F. Magistro, A. Turmo.

Corps des étudiants

MM. J.-S. Hug (président), J. Lambert, Mmes A. Parmentier, R. Sharba.

Corps du personnel administratif et technique

Mme S. Kirsch.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusés

Mme C. Lager, M. D. Gfeller, administrateur.

---

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013

Il est constaté que le nom du président ne figure pas parmi le corps des étudiants. Cet oubli sera rectifié.

***Le conseil participatif approuve à l'unanimité le procès-verbal avec la rectification présentée.***

2. Modification du plan d'études 2013/2014 : Law Clinic – demande de révision de crédits (passage de 6 à 12 ECTS)

Mme B. Bertossa présente le point.

***Le conseil participatif accepte à l'unanimité la modification du plan d'étude 2013/2014 concernant le passage de 6 à 12 ECTS pour la Law Clinic.***

3. Plan d'études de la Faculté pour l'année académique 2014/2015

Mme C. Gidari Wassmer présente le plan d'études 2014/2015.

La grande nouveauté de ce plan d'études est l'introduction et la mise en route, pour la première année, au semestre d'automne 2014, du certificat de droit transnational dans sa

version anglaise qu'il sera possible d'effectuer sur un seul semestre. Il est également envisageable de l'effectuer sur deux semestres.

Pour les cours des maîtrises en droit public, en droit économique, en droit international et européen, certains cours fondamentaux seront dispensés en anglais dès 2014/2015. Certaines options seront également dispensées en anglais (5 au semestre d'automne 2014 et 3 au semestre de printemps 2015).

Page 6, Séminaires d'automne 2014, il convient d'indiquer entre parenthèses « Law Clinic » pour le séminaire 5175 « Droits des personnes vulnérable ».

Une discussion est engagée sur la lisibilité du plan d'études en ce qui concerne les notes de bas de page et les astérisques. Le plan d'études sera clarifié sur la question de la langue des cours et des examens.

***Le conseil participatif adopte à l'unanimité le plan d'études 2014/2015 incluant les modifications formelles discutées.***

4. Transfert de l'Institut universitaire Kurt Bösch au sein des universités de Lausanne et Genève, domaine des droits de l'enfant.

Mme C. Chappuis présente le point et les documents annexes organisant le transfert du domaine des droits de l'enfant de l'IUKB à l'Université de Genève.

La convention cadre est soumise au conseil participatif pour information, le règlement d'études pour préavis.

Un centre interfacultaire et interdisciplinaire sera créé auquel se joindront d'abord la Faculté de droit et la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, puis la Faculté de médecine et la Faculté des sciences de la société.

Les formations existant à Sion seront reprises, notamment la maîtrise en droit de l'enfant qui existe depuis un certain nombre d'années. Un professeur avec son assistant seront intégrés à la Faculté de droit. Le professeur K. Hanson rejoindra le département de droit public. Les autres professeurs seront intégrés à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Le règlement d'organisation du centre d'études interdisciplinaires en droit de l'enfant est soumis au conseil participatif pour préavis. Certains éléments sont encore à ajuster. Le règlement d'études comporte la base légale de la convention d'objectifs concernant le droit, qui devra être conclue entre le Rectorat, la Faculté de droit et le nouveau centre.

Le préavis de ce conseil participatif se transmet à l'Assemblée participative.

M. T. Tanquerel demande à la doyenne de formuler également le message du souci de la pérennité du soutien budgétaire. Les mécanismes de financement du rectorat sont souvent des mécanismes provisoires de lancement soutenus par le fonds d'innovations et de développements ayant une période limitée de l'ordre de trois ou cinq ans.

***Le conseil participatif préavise favorablement le projet de transfert de l'Institut Kurt Bösch aux universités de Lausanne et de Genève.***

***Le conseil participatif souhaite à l'unanimité que la question de la pérennité du financement du projet soit rapportée par la doyenne à l'Assemblée participative.***

## 5. Divers et communications

La prochaine séance du conseil participatif de la Faculté aura lieu le mercredi 21 mai 2014.

Les assistants et étudiants sont priés d'annoncer à M. D. Gfeller leur éventuel départ de la Faculté au semestre d'automne prochain, et le cas échéant, proposer les personnes qui les remplaceront au sein de ce conseil.

Mme A. Turmo a déjà annoncé son départ et entamera la démarche pour son remplacement auprès de M. D. Gfeller.

Mme A. Parmentier part également et ne sera plus à la Faculté au semestre d'automne. Elle entamera les démarches nécessaires.

M. A. Vallélian demande à qui s'adresser pour obtenir des accords, hors Erasmus, d'échanges d'assistants ou d'étudiants avec des facultés étrangères en Europe ou en dehors.

La doyenne explique que la Faculté a examiné plusieurs possibilités d'obtenir des maîtrises communes, notamment avec Harvard mais cela n'a pas été possible d'obtenir un véritable master à deux. D'autres possibilités sont envisagées.

Mme C. Gidari explique que la Faculté avait déjà suffisamment de possibilité d'échanges hors Erasmus pour les étudiants. Suite à la votation populaire de février, tout est mis en œuvre pour maintenir les échanges et de bons retours de la part de plusieurs facultés partenaires sont parvenus. Malgré le vote, elles acceptent de continuer d'accepter les étudiants de la Faculté.

Mme B. Bertossa explique que, hors Europe, il existe un certain nombre d'accords bilatéraux avec des universités à travers le monde. Ce sont des accords universitaires et non facultaires, mais ces accords ne sont pas touchés par la situation de l'après vote de février et sont gérés par les Relations Internationales. Le réseau des RI est très dense.

Concernant la possibilité des formations conjointes, la doyenne informe qu'un regain d'intérêt de la part d'un certain nombre de facultés partenaires a été constaté depuis le lancement du CTL. Il n'est pas exclu que la Faculté réussisse à obtenir un master conjoint. Elle ajoute également qu'outre la formation conjointe, l'Université de Genève appartient à la LERU (League of European Research Universities), dans laquelle se trouvent les meilleures universités d'Europe. Grâce à cette ligue, il reste un moyen d'échanges en Europe.

La séance est levée à 15h10.